

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	17 (1929)
Heft:	309
Artikel:	La XVIII ^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin
Autor:	Porret, Emma
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259721

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une série suggestive de photographies de masques et de vêtements protecteurs contre les gaz délétères. Il est épouvantable de se dire que cette guerre chimique monstrueuse, un vrai cauchemar, dont on voudrait écarter l'idée comme celle d'une impossibilité, est chose assez menaçante pour que les gouvernements, le nôtre en particulier, s'en préoccupent, et étudient des moyens de protection — qui ne peuvent cependant pas protéger toute une population civile, la Conférence de Francfort l'a suffisamment démontré. Il existe pourtant un protocole signé à Genève en 1925, interdisant cette forme de guerre, mais combien d'Etats l'ont-ils ratifié jusqu'à présent? Dix, dont deux (la France et l'U.R.S.S.) avec des réserves.

Et puis... n'y a-t-il pas quelque ironie dans ces tendances à vouloir interdire telle ou telle forme de guerre, quand on sait que, par définition, la guerre est une abomination? «On n'humanise pas la guerre», disait autrefois Frédéric Passy; on la condamne parce qu'on s'humanise.

Le féminisme à l'Exposition de Barcelone.

La présidente de l'*Acción femenina* de Barcelone, Mme Karr de Lasarte, qui était venue en Suisse l'été dernier pour visiter la Saffa, et qui avait été enchantée de l'accueil reçu chez nous, nous prie d'informer toutes celles de nos lectrices qui auraient l'intention de se rendre à cette Exposition dont on raconte des merveilles, qu'un Bureau féminin d'information et de logements a été créé par l'*Acción femenina* auquel toutes nos féministes recevront la plus cordiale bienvenue. Suivant leur désir, elles seront attendues à la gare ou au port, par des membres du Comité, des logements leur seront fournis, des guides et des interprètes désignés, bref tout ce qui pourra contribuer à faciliter leur séjour dans une ville étrangère sera mis à leur disposition. Voici l'adresse de ce Bureau (se réclamer de sa qualité de lectrice du *Movement*): *Acción femenina, Oficina de Información y Alojamiento, Rivasde-neyra, 4 Principal, Barcelone, Espagne.*

La XVIII^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

A huit mois seulement de l'Assemblée de 1928, à laquelle la Saffa finissante, les adieux de Mme Gourd, la présence de Mrs. Corbett Ashby, donnèrent un caractère bien spécial, l'Assemblée des 25 et 26 mai derniers s'est déroulée dans l'atmosphère laborieuse accoutumée. Les Zuricoises, hâtonnées de la dire, l'ont égayée d'attentions charmantes, à commencer par les frais bouquets printaniers dont elles avaient fait orner la salle de l'Hôtel de Ville.

Aux 62 délégués s'est joint un public assez nombreux, car les bancs sont bien garnis, lorsque Mme Leuch présente son rapport, inaugurant ses fonctions de présidente. Une grande action publique et politique a concentré tous les efforts du Comité Central et des Sections; mais, si absorbante qu'ait été la pétition fédérale, le Comité s'est occupé encore de différentes questions. Les employées télégraphistes, placées dans une catégorie de fonctionnaires fédéraux inférieure à leur travail et à leurs responsabilités, préfèrent que l'A.S.S.F. n'intervienne pas en leur faveur. L'enquête générale sur les impôts payés en Suisse par les femmes, et que réclamait la section de Zurich, ne peut être faite. L'agrandissement du Comité Central, demandé par les Vaudoises, est à l'étude, mais présente des inconvénients. Quant aux affaires nationales, le C.C. a décidé 2 affiches relatives aux votations du 4 mars et du 12 mai. Il a adressé 2 lettres au Conseil Fédéral, l'une pour demander la nomination d'une femme dans la délégation suisse à la Conférence Internationale du Travail, l'autre pour réclamer l'application du principe «à travail égal, salaire égal» dans la législation suisse concernant les salaires minima dans l'industrie à domicile.

Enfin, la pétition. Ce n'est pas le Comité Central, qui l'a organisée, mais un Comité spécial, formé de représentants de 14 sociétés féminines, de 7 sociétés mixtes, et de quelques partis politiques, surtout de gauche, mais neutralisés par l'appui de différentes personnes de toutes tendances. Ce Comité étant, comme de droit, présidé par Mme Leuch, les délégués attendaient d'elle avec impatience les dernières nouvelles. Chacun avait bêché son jardin, et maintenant était curieux d'apprendre ce qu'on avait fait de l'autre côté de la haie. On trouvera ailleurs les résultats définitifs; mais on peut répéter deux fois la bonne nouvelle que le chiffre ambitionné de 200.000 signatures est largement dépassé. Il

s'agit à présent non seulement de déposer avec solennité ces listes au Palais Fédéral, mais de tirer parti, dans chaque canton, des expériences faites, et de les utiliser pour un but précis, en profitant de l'intérêt qui s'est éveillé dans le public. Que chaque Section se propose pour l'hiver prochain, une action déterminée, et que les nouvelles forces mobilisées pour cet effort considérable ne relombent pas dans l'inertie.

On applaudit chaleureusement... Peu importe, après cela, que les finances ne soient pas brillantes! L'Assemblée décide de porter à fr. 0.60 par membre la contribution des sections à la Caisse centrale. Ensuite elle entend le rapport de Mme Gerhard, sur les allocations familiales. La Commission qui s'en occupe, et qu'elle préside, considère son étude comme achevée; d'accord avec le Comité Central sur l'utilité de cette réforme, elle travaillera à la réaliser, et premièrement à y préparer les esprits. Une brochure documentaire est à l'étude, et la Commission procède encore à une enquête sur les conditions d'existence des familles nombreuses dans quelques-unes des principales villes de Suisse. Mme Gerhard reprendra contact, au Congrès de Berlin, avec la Commission internationale des allocations familiales.

Mme L. Dutoit, présidente de la Commission du cours de vacances, expose le programme du XI^e cours, qui aura lieu à Langenbruck, dans le Jura bâlois, du 8 au 13 juillet. Comme les précédents, il comporte des exercices pratiques de discussion et de présidence, des conférences sur des sujets politiques, sociaux et féministes d'ordre national et international, enfin des excursions et réjouissances diverses. Heureuses et sages les personnes qui s'y rendront! Non moins heureuses les sociétés qui bénéficieront par la suite de l'inspiration et de l'habileté qu'on y acquiert.

Pour terminer la partie administrative, l'assemblée devait fixer le lieu de la prochaine séance; mais, après les magnifiques journées de Berne en 1928, et de Zurich, la réception de l'Association est un périlleux honneur: en l'absence d'invitation, le Comité central y avisera.

Mme E. Dutoit (Berne) présidente de l'Union nationale suisse des Amies de la Jeune fille, et Mme Zellweger, Dr. en médecine (Baden), s'étaient chargées respectivement d'exposer les articles du projet de Code pénal relatif aux délits de mœurs et à l'avortement.

Mme Dutoit rappelle que, depuis plus de 30 ans que le Code pénal est à l'étude, les Sociétés féminines ont fait pétitions sur pétitions; elles ont envoyé aussi, en 1926, une délégation à la Commission du Code pénal siégeant à Lugano; et pourtant se sont vu refuser les 2 ou 3 grands postulats qu'elles n'ont cessé de mettre en avant: 1. élévation de l'âge limite de protection; 2. modification des articles punissant l'exploitation de la débauche; 3. renforcement des peines frappant ces délits, qu'elles jugent trop faibles comparées à celles fixées pour d'autres délits. Elles ont obtenu satisfaction, mais non sans peine, en ce qui concerne la traite, que la loi spéciale de 1925 punit comme un délit en soi. Par contre, le projet du Code pénal ne frappe la débauche que si elle est pratiquée dans un but de lucratif; ainsi, les vœux les plus importants des femmes, même s'ils ont trouvé des députés pour les défendre, ont été finalement écartés, soit pour des raisons d'opportunité politique, soit en raison de la mentalité de ceux qui sont seuls appelés à légitimer; sans doute en étudiant les procès-verbaux des séances on ne peut nier que les débats aient été menés avec un grand sérieux; mais même lorsqu'il sent ses responsabilités, le législateur est porté à l'indulgence pour le séducteur, et à tenir compte des électeurs qui finalement auront à approuver ou rejeter son œuvre; tandis que les porte-parole des femmes ont surtout les victimes devant les yeux, et s'inspirent de leur détresse. Elles sont guidées par leur désir que le Code exprime les exigences d'un peuple dont la sève est encore pure. Voilà l'apport qu'elles pourraient fournir, le jour où elles seront appelées, elles aussi, à peser les délits et les peines.

Mme Zellweger, elle aussi, relève ce qu'il y a d'anormal à laisser les hommes seuls résoudre des problèmes comme celui de l'avortement. Problème, d'ailleurs, extraordinairement complexe, puisqu'il est à la fois social, moral, religieux, et qu'il touche à l'avenir de la race. Les uns le considèrent comme

punissable dans tous les cas, soit pour des motifs religieux (notamment les catholiques), soit parce qu'il affaiblit la race. Les autres, et ce sont surtout les partisans de la gauche, y voient un acte non délictueux, que le Code doit ignorer. Entre ces deux extrêmes, le Code s'en tient à un moyen terme. L'article 107 autorise l'avortement lorsqu'il est pratiqué par un médecin diplômé avec le consentement écrit de la femme, dont la vie est en danger et avec l'assistance d'un second médecin d'office. Mme Zellweger n'est pas loin de donner son approbation à ces mesures; toutefois l'assistance obligatoire d'un second médecin d'office lui paraît présenter plus d'inconvénients que de garanties; et elle voudrait que l'on fit droit à la minorité qui réclame que l'avortement volontaire soit permis, si le séducteur a abusé de la faiblesse ou de l'infériorité de sa victime. L'oratrice rend hommage à l'esprit élevé des auteurs des articles en question. Mais à nous aussi, commentatrice, de rendre hommage à sa science, à sa prudence, à sa sagesse; et de déplorer que celle qui les possède (nous le disons tout autant de Mme E. Dutoit) ne puisse se faire entendre que dans une assemblée sans pouvoir et sans force. Mme Leuch propose de voter une résolution qui, tout en exprimant de la satisfaction de ce que le Code pénal soit en voie de prochain accomplissement, proteste contre le fait qu'il soit élaboré sans les femmes. Différents amendement sont proposés, et le texte est remis à une Commission pour être revu. Le lendemain matin, cette Commission par la voix de Mme Gourd, déclare n'avoir pas réussi à condenser en une brève résolution tous les desiderata exprimés, et propose par conséquent d'y renoncer. Les moments étant comptés, il fallut se résigner, non sans regret, à manquer cette occasion de faire entendre au grand public une opinion suffragiste à laquelle il aurait donné son assentiment sans réserve.

Le Comité avait été bien inspiré en donnant, pour le dimanche matin, la parole à deux jeunes, pour parler de l'attitude de la jeunesse masculine et féminine à l'égard du suffrage féminin: Mme Esther Gamper, étudiante en lettres à Zurich, et M. Lucien Bovet, étudiant en médecine, de Lausanne. Mme Gamper, confesse modestement, son inexperience en matière sociale; les années consacrées à l'étude placent la jeunesse dans un isolement passager. Tout en étant reconnaissantes envers leurs aînées, les étudiantes hésitent à gravir le dernier degré que leur propose les suffragistes; elles demandent d'abord à éprouver leurs forces dans un cercle plus restreint. C'est donc une attitude transitoire qui est ainsi définie, et qui laisse entrevoir pour plus tard un assentiment raisonnable. D'objections, Mme Gamper en avance deux: la prétendue hostilité des suffragistes à l'égard des hommes, et leur soif de domination. Mme Grütter les réfuta avec force, et elle eut raison. Ces reproches ne peuvent être formulés que par ceux qui ignorent tout de notre mouvement, et n'en parlent que par ouï-dire. Notre jeune conférencière montre trop de bonne foi pour ne pas se défaire de ces préjugés.

Ce qui nous a frappée aussi dans l'exposé de M. Bovet, c'est sa modestie, sa prudence, le nuancé de ses affirmations, sa crainte salutaire des généralisations hâtives. Il ne se porte garant que des jeunes qu'il connaît. Ces précautions prises, il discerne cependant quelques traits communs à sa génération: le manque d'enthousiasme pour le suffrage féminin n'est, pour beaucoup, qu'une face de manque d'enthousiasme pour le suffrage universel, et du désintérêt pour la politique en général. Les sports, d'une part, les questions religieuses, sociales ou éthiques d'autre part, sont ce qui les enflamme. Puis, à cet âge, avant de vouloir être « humain », on entend selon le sexe être « bien viril », ou « bien féminin ». On a un idéal. Que cet idéal se propose au jeune homme sous l'aspect du bonheur conjugal traditionnel, en voilà assez pour déterminer sa tiédeur, voire son aversion, à l'égard du suffrage féminin. Il s'y ajoute la peur du ridicule. Ne pas se laisser rebouter par les défauts des jeunes adversaires, mais les comprendre, user de patience, éviter le ridicule des grandes phrases, tels seront les moyens de les gagner un jour. M. Bovet a d'autant plus de mérite à parler ainsi, que son discours n'est pas un plaidoyer « pro

domo ». Suffragiste dans l'âme, et de bonne souche, il a payé de sa personne en travaillant à la pétition. Il doit y avoir eu du succès, car connaître l'adversaire, c'est déjà presque l'avoir convaincu.

Retenant un autre thème du même sujet, Mme Somazzi (Berne) demande: « Comment gagnerons-nous la jeunesse? » Mais entendons-nous. L'idée d'embriaguer la jeunesse pour servir les buts de telle ou telle association lui inspire une profonde aversion: la jeunesse doit se développer librement; nous avons à la comprendre, à la respecter. Les jeunes ont tant de problèmes intérieurs à résoudre pour eux-mêmes, qu'il faut dans cette période d'attente les envelopper d'une atmosphère paisible. Ils aspirent à être en harmonie avec leurs semblables; si le suffrage féminin leur est présenté comme un mouvement d'opposition, il les rebutera, les jeunes filles surtout. Combien plus fécond sera le principe contraire: le suffrage féminin est une invitation au travail commun, dans toute sa beauté et son urgencé: car la société ne peut plus se payer le luxe de gaspiller ses forces, en se passant de la moitié de l'humanité pour accomplir ses grandes tâches. Le suffrage féminin n'est pas un phénomène isolé, il est la dernière crise par où la démocratie doit passer pour être entièrement réalisée. Mme Somazzi, et après elles, quelques membres de l'Assemblée, relève l'erreur de l'éducation générale, qui ravale les qualités féminines et ainsi les paralyse, atrophie chez les femmes le courage, l'esprit d'initiative, la confiance en soi. Le triomphe du suffrage féminin sera une œuvre d'éducation, et de longue haleine; car avant tout il faut éduquer les éducateurs.

Ce discours si vibrant, si profondément senti, si loin d'un mesquin esprit de prosélytisme, est interminablement applaudi. Il sera, souhaitons-le, avec les délégués qui en ont exprimé le vœu, répandu sous forme de brochure.

Mme Somazzi, qui ne se leurre pas d'un succès proche du suffrage féminin, comprend pourtant les faiblesses de ceux de ses partisans qui, parfois, s'impatientent un peu: qui sait si elle est tout indemne de cette faiblesse? N'y retombe-t-on pas en entendant Mme Gourd, secrétaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, retracer les progrès magnifiques accomplis; en la suivant, d'un bout du monde à l'autre, où, d'une allure épique, elle nous transporte; et en entendant avec elles les séances de travail et les festivités du prochain Congrès international de Berlin, qui célébrera le 25^{me} anniversaire de l'Alliance. Les lecteurs de ce journal sont assez copieusement renseignés sur cette manifestation grandiose pour que nous nous risquions à mutiler, par un mince compte-rendu, l'ample fresque brossée par sa rédactrice.

Ce serait une mutilation aussi, que de prétendre raconter toutes les amabilités de nos hôtes; elles nous ont fait de la meilleure grâce du monde les honneurs de leur ville, de leur lac et de leur Limmat. Tous les间mèdes des séances réservaient des plaisirs nouveaux: le banquet au « Carlton », ouvert par les discours de bienvenue de Mme Schneider, présidente de l'*Union für Frauenbestrebungen* et de Mme Gassmann, présidente du *Kantonaler Bund für Frauenstimmrecht*, auxquels Mme Leuch répondit en félicitant les suffragistes zuricoises, qui ont aujourd'hui 20 ans. D'autres congressistes apportèrent le salut de leurs sociétés respectives. On admira les fraîches chansons de Mme Bollinger, l'enthousiasme suffragiste de M. Robert Seidel, parlant par la voix de M. Baumgarten, les danses gracieuses de Mme Kern. On chanta en tournant la roue du suffrage, la roue du temps, qui ne revient pas en arrière; puis chacun s'en fut, chargé de présents: une bouteille compromettante, mais d'une orangeade parfaitement sèche au sens américain, et une cousette qui témoigne que la maison Grieder ne considère pas les suffragistes comme des gens qui oublient de raccommoder leurs bas et les chaussettes de leurs époux (Retenons ce conseil discret, et ne manquons pas, lors de la prochaine pétition, de brandir notre cousette, chaque fois qu'un ou une adversaire brandira « l'argument chaussettes »). Puis il y eut (mais pas le soir même) la promenade sur l'eau, l'orage qui tonna sur la collation sans l'émouvoir, et enfin, la disparition dans les express, l'éparpillement, qui ne détruit pas l'union sacrée refaite pour une année nouvelle.

Emma PORRET.